

## VILLE DE NOYELLES-GODAULT

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 JUIN 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 13 juin 2014 à 19 heures au lieu habituel de ses séances.

Cette réunion était présidée par M. Jean URBANIAK, Conseiller Général, Maire.

#### **Présents**

MM. URBANIAK Jean, D'HERMY Mauricette, BIZET Gérard, DUPUIS Marie-Charlotte, DELIERS Bernard, DURAND Chantal, LEBON Didier, CATTIAUT Isabelle, STAWSKI Patrice, MAYELLE Janine, SIMON Hervé, OUDJIAL Samra, VANDWALLE Gilbert, DIFILIPPO Maryse, PETIT Philippe, BOUCHART Doriane, DAUCHY Michel, DE TAILLEUR Marjorie, PINTE Jean, ROHAUT Claudie, DUGAS Hervé, SENECHAL Jeanne, COLLIOT Gil, BIEGALSKI Valérie, LEFEBVRE Rolande, DIS Mohamed.

#### **Absents excusés**

M. LECLAIRE Johann (procuration en faveur de M. DELIERS)  
Mme DIDDENS Laëtitia (procuration en faveur de Mme LEFEBVRE)  
M. DEZEURE Mickaël (procuration en faveur de M. STAWSKI)

Secrétaire de séance : Mme Valérie BIEGALSKI

Après l'appel nominal des membres du Conseil Municipal par la Directrice Générale des Services de la Mairie, le quorum étant atteint, la séance commence. M. le Maire soumet le compte rendu de la précédente réunion du conseil Municipal du 14 avril 2014 à l'approbation des membres de l'Assemblée. A l'unanimité, le compte rendu est adopté sans observation.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont soumis au vote.

#### ***Règlement intérieur du Conseil Municipal***

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-8, dans les six mois qui suivent l'installation du Conseil Municipal, le règlement intérieur régissant son fonctionnement doit être adopté. Le document en vigueur à ce jour, joint à la convocation, a été soumis aux membres du Conseil Municipal. M. le Maire propose, suite à l'avis des Commissions compétentes, de modifier l'article 37 du texte. Il s'agit d'amender le paragraphe relatif aux dénominations des trois Commissions (Finances, sécurité et développement ; Urbanisme, travaux et environnement ; Services publics, jeunesse et vie associative) et d'ajouter que les réunions des Commissions ne sont pas publiques.

Adoption à l'unanimité.

#### ***Reversement de la taxe foncière communale sur les zones d'activités économiques communautaires***

M. le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération finance l'intégralité de

l'aménagement des zones économiques communautaires et a en charge leur entretien. L'article 29 de la Loi du 10 janvier 1980 prévoit que les Etablissements Publics à Coopération Intercommunale (EPCI) peuvent recevoir le reversement de tout ou partie des taxes foncières communales afférant à ces zones. Sur le territoire de la Ville de NOYELLES-GODAULT, deux zones sont concernées : « Quai du Rivage » et la « Façade Est », zone sur laquelle aucun projet n'est encore formalisé aujourd'hui. La CAHC a délibéré le 13 mars dernier sur ce reversement, et il est demandé aux Conseils Municipaux dont les Communes disposent de zones d'activités économiques communautaires de délibérer dans les mêmes termes. Les élus de NOYELLES-GODAULT sont donc sollicités sur, d'une part, le principe de reversement de 60 % du montant de la taxe foncière issue des périmètres concernés et, d'autre part, l'autorisation donnée à M. le Maire à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération. Aucune remarque n'est formulée.

Adoption à l'unanimité.

### ***Cimetière communal / pose et vente de sarcophages***

Hervé SIMON, Conseiller Municipal délégué aux équipements publics, à l'état-civil et aux travaux, relate les dispositions d'une délibération prise en 1980 relative au principe de pose et de revente au prix coûtant de sarcophages. Une consultation en vue d'un appel à concurrence a révélé moins disante la Marbrerie HERAUT-SION située à NOYELLES-GODAULT. Celle-ci est donc désignée comme attributaire du marché. Vingt-quatre sarcophages seront ainsi revendus aux familles au prix d'achat. Il s'agit de quatre sarcophages d'une place, de douze sarcophages de deux places, de six sarcophages de trois places, de deux sarcophages de quatre places.

Adoption à l'unanimité.

### ***Attribution d'une subvention à l'association « Groupe Point d'Orgues »***

Gérard BIZET, 1er Adjoint au Maire, chargé du développement économique, de l'urbanisme et de la vie associative fait part à l'assemblée de la création récente d'une association, dénommée « Groupe Point d'Orgues », ensemble vocal masculin. L'association a sollicité une subvention dite de démarrage. Le montant de cette aide est de 136 €.

Adoption à l'unanimité.

### ***Attribution d'une subvention à l'Ecole des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Communauté d'Agglomération HENIN-CARVIN***

Mauricette D'HERMY, Adjointe au Maire chargée du logement, de la jeunesse et des relations extérieures, sollicite des membres du Conseil Municipal une régularisation concernant la subvention annuelle versée à l'Ecole des Jeunes Sapeurs-Pompiers d'HENIN-CARVIN pour la période correspondant aux années scolaires 2012-2013 et 2013-2014. Le Conseil avait précédemment délibéré accordant une subvention de 38,11 € par jeune Noyellois fréquentant la structure alors que le Conseil Communautaire s'était prononcé sur un montant augmenté à hauteur de 45 €. Il convient donc d'ajuster ce financement, en sachant que deux Noyellois sont concernés. M. le Maire précise que la Communauté d'Agglomération HENIN-CARVIN finance également et pour moitié, cette association.

Adoption à l'unanimité.

### ***Garantie à la Société Pas-de-Calais Habitat pour un emprunt relevant de la construction de 7 logements Résidence Jules Mousseron***

M. le Maire évoque le projet immobilier du quartier Mousseron de Pas-de-Calais Habitat dont l'extension se poursuit. Il s'agit ici de sept logements supplémentaires. Pour ce faire, le bailleur doit emprunter une somme de 810 345 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Pas-de-Calais Habitat sollicite de la Ville une garantie de cet emprunt à hauteur de 50 %. Le prêt est conclu pour une durée de 40 ans.

Adoption à l'unanimité.

### ***Réaménagement d'une garantie d'emprunt à la Société Territoires 62 pour la Résidence de l'Europe***

M. le Maire rappelle qu'en 2009, le Conseil Municipal avait délibéré pour garantir un emprunt contracté par la Société d'Economie Mixte Adevia pour le projet de la Résidence de l'Europe. Devenue Territoires 62, la Société sollicite la Ville dans le cadre d'un aménagement du précédent emprunt. Eu égard aux nouvelles dispositions du prêt, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une nouvelle garantie remplaçant la précédente en vigueur. Le réaménagement se traduit par un avenant au contrat de prêt tendant en une garantie à hauteur de 80% d'un montant de 1 692 500 € pour une durée courant jusqu'au 15 décembre 2016.

Adoption à l'unanimité.

### ***Délégations de pouvoirs du Maire***

M. le Maire informe l'assemblée qu'à la demande du contrôle de légalité, la délibération prise le 29 mars 2014 doit être précisée. La mention suivante «et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal » doit être retirée du point 21 de l'article 1 (portant sur le droit de préemption). Un projet de nouvelle délibération est donc proposé au Conseil.

Adoption à l'unanimité.

### ***Indemnité des Elus***

A la demande du contrôle de légalité, un article doit être ajouté aux dispositions de la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 29 mars 2014 portant sur les indemnités des Elus. Il s'agit de préciser l'indemnité perçue par le Conseiller Délégué au titre de sa délégation. Un article 3 est ainsi intégré dans une nouvelle version de la délibération, annulant et remplaçant la précédente. M. le Maire précise que cette disposition ne modifie en rien le montant global des indemnités des Elus.

Adoption à l'unanimité.

### ***Règlement intérieur d'utilisation des salles municipales***

M. le Maire évoque le tout nouvel Espace Bernard Giraudeau, mis à disposition des associations au même titre que les autres salles municipales. Aucun règlement intérieur ne gèrerait ces mises à dispositions. Un projet de règlement intérieur est donc proposé.

Gérard BIZET, 1<sup>er</sup> Adjoint chargé du développement économique, de l'urbanisme et de la vie associative, rappelle les démarches entreprises qui ont abouti à cette proposition de texte destiné à régir le fonctionnement des structures ainsi mises à disposition. Parmi les

mesures proposées, figurent : une garantie par caution dont le montant variera selon la salle concernée, la responsabilisation des associations au travers d'états des lieux, une remise de clés, une vigilance et des sanctions concernant l'entretien, les dégradations et la prise en compte de la sécurité des locaux... Le projet proposé n'est pas figé et une commission de suivi l'amendera, si nécessaire, en temps opportun. Une proposition de tarifs sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal de septembre.

M. le Maire précise qu'un exemplaire du règlement intérieur sera transmis aux membres du Conseil et aux utilisateurs des équipements municipaux. A la question posée par Michel DAUCHY, Conseiller Municipal, sur le calendrier des associations, Gérard BIZET informe d'une prochaine réunion à la rentrée. Marie-Charlotte DUPUIS, Adjointe au Maire, demandant de préciser la date d'effet du document, M. le Maire répond qu'il entrera en vigueur à la rentrée de septembre, à l'issue du conseil où sera délivrée la mise en place des régies de recettes.

Adoption à l'unanimité.

### ***Actualisation de la régie de recettes des classes de neige et des séjours de vacances d'été***

Bernard DELIERS, Adjoint au Maire chargé de l'administration générale, des finances et de la sécurité, porte à la connaissance de l'assemblée la nécessité d'un ajustement d'une délibération instituant une régie de recettes. La décision initiale datant de 1980 et les moyens de paiement ayant évolué, il convient de préciser les modalités de recouvrement des recettes encaissées en ajoutant au numéraire et aux chèques bancaires et postaux, les tickets « colonies ».

Adoption à l'unanimité.

### ***Révision des tarifs du restaurant scolaire***

Marie-Charlotte DUPUIS, Adjointe au Maire chargée de la communication, de l'éducation et du numérique, propose une adaptation des tarifs du restaurant scolaire. M. le Maire ajoute que cette augmentation couvre à peine l'évolution des indices de prix. Les tarifs seront les suivants : 2,85 € pour le prix des repas des enfants des écoles publiques de la Commune et des centres de loisirs ; 4,50 € pour le prix des repas des enseignants et des personnels municipaux ; 7,40 € pour le prix des repas-rencontres du mercredi pris par les retraités Noyellois ; 14,80 € pour le prix des repas-rencontres du mercredi pris par les extérieurs.

Adoption à l'unanimité.

### ***Organisation générale et tarifs des Centres de loisirs sans hébergement et des garderies périscolaires pour l'année scolaire 2014-2015***

Mauricette D'HERMY, Adjointe au Maire chargée du logement, de la jeunesse et des relations extérieures, présente les principes d'organisation générale des CLSH et des garderies périscolaires pour l'année scolaire à venir. Les conditions antérieures d'accueil (hors les tarifs) ne changent que concernant les horaires des garderies périscolaires, revus suite à l'application des nouveaux rythmes scolaires. Ainsi, en période périscolaire, les garderies fonctionneront le lundi, le mardi et le jeudi de 7 h 30 à 8 h 45 et de 17 h à 18 h 30 et le vendredi de 7 h 30 à 8 h 45 et de 16 h à 18 h 30. Les tarifs évoluent de 2 %. Un tableau récapitulatif est à disposition et affiché en Mairie. M. le Maire signale qu'à ce jour, 44 enfants extérieurs fréquentent les écoles et les structures d'accueil.

Adoption à l'unanimité.

## ***Modification de la tarification du Centre Multi-accueil Louise Michel***

Isabelle CATTIAUT, Adjointe au Maire chargée de la culture, du patrimoine, de la petite enfance et de la santé, indique que le règlement intérieur de la structure municipale d'accueil petite-enfance doit être modifié dans le cadre des dispositions de la prestation de service unique (PSU) imposées par la Caisse d'Allocations Familiales, partenaire financeur du Centre multi-accueil. La participation financière est calculée en fonction des ressources des familles et du nombre d'enfants.

Adoption à l'unanimité.

## ***Organisation des nouveaux rythmes scolaires***

M. le Maire rappelle l'obligation faite aux Communes d'instaurer des temps d'activités périscolaires pour la rentrée de septembre 2014. Il souligne qu'il s'agit de se prononcer sur l'organisation générale du nouveau dispositif pris en charge par la Ville, de déterminer les principes de rémunération des encadrants et de fixer une convention-cadre avec le tissu associatif partenaire. Il tient à ajouter que la Ville de NOYELLES-GODAULT opte pour la gratuité pour les familles des activités proposées aux élèves.

Marie-Charlotte DUPUIS, Adjointe au Maire chargée de la communication, de l'éducation et du numérique, évoque les grandes lignes de l'organisation. Les temps d'activités périscolaires (TAP), fonctionneront le lundi, le mardi et le jeudi de 16 h à 17 h. Les activités proposées seront diverses : théâtre, loisirs éducatifs, sécurité routière, etc. Quatre coordinateurs seront nommés, chacun dans une école. Des agents seront recrutés sur des emplois à temps non complet (30 %) pour l'animation des TAP et des CLSH, d'autres pour 4 h dans le cadre exclusif des TAP. Enfin, du personnel enseignant volontaire de l'Education Nationale encadrera également des ateliers. Des services municipaux (informatique, médiathèque, police municipale...) interviendront sur leur temps de travail. Les rémunérations afférant aux catégories de personnel sont proposées au vote des membres du Conseil Municipal. Le service jeunesse a la charge de la mise en œuvre.

M. le Maire revient sur l'accueil diversifié de la réforme au sein des collectivités territoriales. Certaines Communes ont déjà adopté leur dispositif pour la présente année scolaire, certaines refusant de l'appliquer. Les raisons sont variées : la fatigue estimée de l'enfant, le coût important que la mise en place occasionne pour les Villes... M. le Maire rappelle que les nouveaux rythmes scolaires émanent d'une Loi et que son application constitue une obligation pour la Commune. NOYELLES-GODAULT l'applique. Il évoque qu'à ce jour, il n'existe aucune pérennité dans la promesse de l'Etat de garantir des ressources en contrepartie de l'organisation de ces temps d'activités. Il insiste sur la vigilance des Elus au regard des retours et témoignages qu'en feront les acteurs et les familles et précise que l'engagement de NOYELLES-GODAULT ne se fait pas sous n'importe quelles conditions, que les actions doivent permettre d'améliorer la vie scolaire des enfants.

Adoption à l'unanimité.

## ***Nouveaux rythmes scolaires / convention-cadre avec les associations***

Marie-Charlotte DUPUIS, Adjointe au Maire chargée de la communication, de l'éducation et du numérique, poursuit ses propos dans le cadre du dispositif d'application des nouveaux rythmes scolaires en présentant aux membres élus une convention régissant les obligations réciproques de la Ville et des associations participant à l'animation des ateliers. Elle informe ses collègues que des associations Noyelloises se sont prononcées sur leur participation et d'autres sont en voie de le faire. Ont présentement répondu favorablement, la Chorale, Arts et Création, l'Office culturel, Energym, le club de Hand-

Ball. La convention porte sur l'engagement des associations et leur responsabilité. Une aide financière sera accordée sous forme de subvention correspondant à l'horaire d'intervention par animation. En fin de période, une évaluation aura lieu. Le contrat est passé pour une année scolaire. Il pourra être reconduit (pas de tacite reconduction).

Les interventions ont été nombreuses sur le sujet. Philippe PETIT, Conseiller Municipal, s'est interrogé sur les charges sociales des associations. Marie-Charlotte DUPUIS a rappelé que les associations percevraient une subvention donc aucune charge sociale ne serait applicable. Hervé SIMON, Conseiller Délégué, a souhaité savoir si les animations se dérouleraient dans les écoles. Marie-Charlotte DUPUIS lui a expliqué qu'eu égard au temps limité de chaque animation, les déplacements seraient très difficiles, sauf pour l'école Curie, située à proximité du Centre Coubertin et de la médiathèque. Chantal DURAND, Adjointe au Maire, s'est inquiétée de connaître la situation d'associations souhaitant se désengager. Marie-Charlotte DUPUIS a rassuré l'assistance avec une possibilité d'annuler l'engagement associatif si le fonctionnement s'avérait difficile. Maryse DIFILIPPO, questionnant l'Elue de référence sur les dates d'inscription des enfants, a été informée qu'un courrier serait adressé aux parents très prochainement.

M. le Maire reprenant la parole a bien insisté sur le fait qu'il ne s'agit pas, pour une association ou tout autre partenaire, de tester des activités sur les enfants mais bien d'assurer un engagement éducatif clairement défini. Il a tenu à préciser que les TAP permettront de valoriser les associations dans le domaine de l'éducation et que cette direction serait à privilégier si les rythmes scolaires perduraient.

Adoption à l'unanimité.

### ***Modification du tableau des effectifs du personnel communal***

Patrice STAWSKI, Adjoint au Maire chargé des fêtes et cérémonies, des ressources humaines et des sports, propose au Conseil Municipal de délibérer sur une modification du tableau des effectifs du personnel communal permettant la nomination d'un agent bénéficiant d'un avancement au grade de Brigadier-chef principal et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Adoption à l'unanimité.

### ***PIG METALEUROP***

Gérard BIZET, 1<sup>er</sup> Adjoint chargé du développement économique, de l'urbanisme et de la vie associative, évoque une réunion organisée par M. le Sous-Préfet à laquelle il a participé aux côtés de M. le Maire. Un nouveau périmètre du Projet d'Intérêt Général (PIG) est proposé, moins restrictif pour ce qui concerne la Commune de NOYELLES-GODAULT. Il fait suite aux résultats d'une nouvelle campagne de mesure des teneurs en plomb et en cadmium dans les sols agricoles et urbains. Après que les trois Communes concernées auront délibéré, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) sera chargé de la rédaction d'un projet d'arrêté préfectoral qui sera soumis à consultation du public durant un mois pour être qualifié d'intérêt général ensuite.

M. le Maire propose d'émettre un avis favorable à ce projet.

Adoption à l'unanimité.

### ***Informations diverses***

Au titre de ces délégations de pouvoirs, M. le Maire informe l'Assemblée de deux sujets.

Une décision municipale a été prise relative à la signature du marché concernant l'aménagement de deux classes de l'Ecole Curie suite à la procédure en vigueur, dite procédure adaptée. Le marché a été conclu avec la Société SEMIT pour le lot menuiserie, avec la Société DESAINGHISLAIN pour les lots peinture et plâtrerie et avec la Société COFELY pour le lot chauffage.

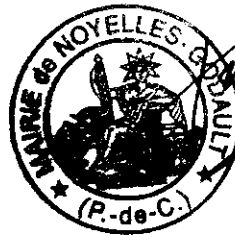
Comme suite à une précédente délibération proposant une liste de personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), selon les dispositions réglementaires, les services fiscaux ont désigné :

- Commissaires titulaires : Serge ANNERON, Pascal ANQUEZ, Denis DEAS, Christian DURAND, Chantal KOSCIANSKI, Fabien LECLAIRE, Eric DAPVRIL, Germaine GELLEZ-DEBAVELAERE.
- Commissaires suppléants : Jean-Jacques LARIDAN, Martine CHOTEAU-ROYEN, Fabienne PEUGNET, Jean-Paul LACMENT, Guy FONTAINE, André BOUCHEZ, André LEMAITRE, Jean-Marc DEWEZ.

L'ordre du jour du Conseil Municipal étant clos, M. le Maire a procédé à la levée de séance à 20 h 25.

AFFICHE ET PUBLIE A LA PORTE DE LA MAIRIE  
CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2121-25 DU  
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, written over the seal and extending to the right. The signature is cursive and appears to be 'Jean-Marc Dewez'.